

Ouverture de la procédure d'examen de l'opération de concentration Swisscom Directories SA / search.ch SA

(art. 32 et 33 de la loi du 6 octobre 1995 sur les cartels, LCart; RS 251)

Le 24 novembre 2014, la Commission de la concurrence a reçu la notification complète de l'opération de concentration mentionnée ci-dessus. Swisscom (Suisse) SA envisage de reprendre la totalité du capital-actions de search.ch SA dans le cadre d'une fusion par absorption.

Dans le cadre de la lutte entre Swisscom (Suisse) SA et Tamedia SA pour la reprise de PubliGroupe SA, les deux entreprises intéressées se sont accordées sur le fait que Swisscom (Suisse) SA allait reprendre PubliGroupe SA et qu'une entreprise commune serait alors créée avec les entreprises Local et search.ch. Dans ce contexte, la Commission de la concurrence a décidé de procéder à un examen approfondi des effets de l'opération de concentration dans le domaine des annuaires et des services associés. A cet occasion, il sera également examiné si la concentration pourrait créer ou renforcer une position dominante propre à conduire à la suppression d'une concurrence efficace.

Toutes les entreprises ou personnes intéressées peuvent déposer auprès du secrétariat de la Commission de la concurrence (Secrétariat) leur prise de position sur le projet de concentration.

Les prises de position doivent être transmises par écrit au Secrétariat au plus tard dans les 10 jours suite à la présente publication. Elles peuvent être envoyées au Secrétariat par fax (056 462 20 53) ou par courrier postal, avec mention de l'opération de concentration indiquée dans le titre, à l'adresse suivante:

Secrétariat de la Commission de la concurrence
Monbijoustrasse 43
3003 Bern

Selon l'art. 43 LCart, seules les entreprises participant à la concentration ont qualité de parties.

16 décembre 2014

Secrétariat de la Commission de la concurrence